

Il n'est pas accordé d'autorisation pour les quantités inférieures à 10,000 kg.

L'autorisation d'importer doit être demandée, sur des formulaires officiels, à la régie fédérale des alcools à Berne; ces formulaires sont délivrés par la régie.

Berne, le 18 septembre 1933.

Régie fédérale des alcools.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif depuis
1903 jusqu'à 1928

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

vice-chancelier de la Confédération.

L'ouvrage complet comprendra cinq volumes.

Sont parus:

Tome I, 744 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Tome II, 968 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Tome III, 1000 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres du parlement fédéral, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DES CONSEILLERS D'ÉTAT DES CANTONS

==== Edition de juillet 1933 ====

L'administration soussignée a publié une nouvelle

Liste des membres du Conseil fédéral et des conseillers d'Etat des cantons

avec indication des départements que dirigent les conseillers fédéraux
et les conseillers d'Etat.

Prix: 50 centimes

Par la poste: 60 centimes; contre remboursement: 75 centimes.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

LES ARMOIRIES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES CANTONS SUISSES

Prix: 2 fr. 40, plus le port

La chancellerie fédérale a publié une brochure qui contient les armoiries authentiques de la Confédération et des cantons, reproduites sur huit planches en couleur, d'après les originaux de feu Rob. Münger, hérauldiste à Berne, et accompagnées de leur description héraldique. Dans cette brochure figurent également les poinçons fédéraux de contrôle des ouvrages en métaux précieux.

Ce recueil a été publié en application de la convention d'union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée le 6 novembre 1925, convention qui prévoit que les pays contractants se communiqueront réciproquement la liste des emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie dont ils désirent interdire l'utilisation, à défaut d'autorisation des pouvoirs compétents, comme marques de fabrique ou de commerce ou comme éléments de ces marques.

Les autorités, les bibliothèques publiques et les librairies bénéficient d'une réduction de 80 centimes par exemplaire.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mises en adjudication de travaux.

Bâtiment de la direction des douanes, Lausanne.

Sont mis en adjudication les travaux de *ferblanterie* et de *couverture* à exécuter au bâtiment de la direction du V^e arrondissement des douanes à Lausanne. — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à l'inspection des constructions fédérales à Lausanne, cercle de Beau-Séjour, Grotte 3.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 27 septembre 1933, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 8 septembre 1933.

[2..]

Direction des constructions fédérales.

Câble téléphonique Lucerne—Hasle et Wolhusen—Ruswil.

L'administration des télégraphes et des téléphones met en adjudication les travaux de terrassement et de maçonnerie relatifs à la pose de câbles Lucerne-Hasle et Wolhusen-Ruswil. En règle générale, le câble sera posé dans un canal formé de fers zorès, à une profondeur de 60 à 70 cm.

Les travaux sont répartis en 3 lots:

Lot I. Longueur des fouilles	env. 12,800 m;
Lucerne (Kreuzstutz)-chambre P 7 à la Neumatt (Malters).	
Travaux de terrassement et enlèvement de roc pour la canalisation et les fosses à épissures.	» 3960 m ³ .
Lot II. Longueur des fouilles	» 14,000 m;
chambre P 7 à la Neumatt (Malters)-central Wolhusen, y compris la dérivation Wolhusen-Ruswil.	
Travaux de terrassement et enlèvement de roc pour la canalisation et les fosses à épissures.	» 4000 m ³ .
Lot III. Longueur des fouilles	» 11,750 m;
central Wolhusen-Hasle.	
Travaux de terrassement et enlèvement de roc pour la canalisation et les fosses à épissures.	» 3350 m ³ .

Les entrepreneurs seront également tenus de faire coopérer leurs ouvriers à la pose des câbles, ceci moyennant indemnisation aux prix de régie.

Les plans et cahiers des charges peuvent être consultés aux bureaux de l'office téléphonique de Lucerne, où les intéressés pourront se procurer les formulaires de soumission.

Les offres sous pli fermé et affranchi portant la suscription « Offres pour travaux de fouilles Lucerne-Hasle/Ruswil » doivent être adressées au plus tard le 27 septembre à l'office téléphonique de Lucerne.

Direction générale des postes, télégraphes et téléphones.

PLACES

Les indemnités et allocations légales ne sont pas comprises dans les traitements indiqués ci-dessous.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Service de l'in- fanterie.	Commis principal au service de l'infan- terie.	3800 à 7400	30 sep- tembre 1933 [2.].	Bonne instruction générale, connaissance des langues allemande et française et du service de l'enregis- trement.
La place est occupée provisoirement.				
Direction des douanes à Genève.	Chef de bureau de II ^e classe à la direc- tion d'arrondisse- ment des douanes à Genève.	5200 à 8800	30 sep- tembre 1933 [2.].	Les candidats doivent avoir au moins le rang de com- mis-reviseur de l'admini- stration des douanes.
Division de l'agri- culture à Berns.	Chimiste de II ^e cl. à l'établissement fé- déral d'essais pour l'arboriculture, la viticulture et l'hor- ticulture à Wädens- wil.	6500 à 10,100	15 oc- tobre 1933 [3.].	Etudes universitaires de chimie complètes. Bonnes connaissances en chimie physique et organique et, si possible, connaissance du contrôle et de la fabri- cation des produits pour la protection des plantes.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.09.1933
Date	
Data	
Seite	357-360
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 018

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.